

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AFR 25/001/2006 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 284/05 (AFR 25/017/2005 du 2 novembre 2005) et ses mises à jour (AFR 25/018/2005 du 10 novembre 2005 et AFR 25/020/2005 du 6 décembre 2005)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRISONNIERS D'OPINION

CRAINTES DE TORTURE ET DE MAUVAIS TRAITEMENTS

PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

ETHIOPIE

Hailu Shawel (h), député et président de la Coalition pour l'unité et la démocratie (CUD), ingénieur du génie civil

Mesfin Woldemariam (h), membre fondateur et ancien secrétaire général du Conseil éthiopien des droits humains, 75 ans

Birtukan Mideksa (f), vice-présidente de la CUD, avocate et ancienne magistrate

Berhanu Negga (h), député de la CUD, maire d'Addis-Abeba et économiste

Getachew Mengiste (h), député de la CUD et ex-officier de l'armée

Gizachew Shifferaw (h), député de la CUD et professeur d'université

Hailu Araya (h), député de la CUD, ancien rédacteur en chef et universitaire

Yakob Hailemariam (h), député de la CUD, avocat, ancien envoyé spécial des Nations Unies et procureur au tribunal sur le génocide rwandais, ancien universitaire

Debebe Eshetu (h), responsable des relations publiques de la CUD, artiste

Mulneh Eyual (h), secrétaire général de la CUD, économiste

Daniel Bekele (h), responsable de l'organisation non gouvernementale Action Aid et avocat ainsi que des milliers d'autres personnes

Deux nouvelles personnes menacées :

Netsanet Demissie (h), président de l'Organisation pour la justice sociale en Éthiopie, une organisation non gouvernementale (ONG)

Befekadu Degefe (h), député de la CUD, économiste

Londres, le 19 janvier 2006

Amnesty International a appris que toutes les personnes nommées ci-dessus avaient été inculpées le 21 décembre par la Haute cour d'Addis-Abeba de diverses infractions pénales, dont la plupart sont passibles de la peine capitale.

Au total, 131 personnes et organisations ont été inculpées. Parmi les personnes poursuivies à titre individuel – dont 88 se trouvent en détention (chiffre non confirmé) –, 40 sont des responsables ou sympathisants de l'opposition privés de liberté depuis le début du mois de novembre 2005, dix venaient d'être élus au Parlement, trois sont des défenseurs des droits humains de premier plan (Mesfin Woldemariam, Daniel Bekele et Netsanet Demissie), 15 des journalistes indépendants et 30 des Éthiopiens d'origine résidant depuis longtemps à l'étranger, dont cinq journalistes de la station de radio *Voice of America*. Beaucoup appartiennent à la Coalition pour l'unité et la démocratie (CUD). Cinq organes d'information indépendants doivent également répondre de charges, de même que les quatre partis politiques appartenant à la CUD. Les arrestations se poursuivent et de nouvelles personnes pourraient être inculpées.

Les 131 inculpés ont été répartis en différents groupes, en fonction des charges auxquelles ils font face. Ils sont notamment inculpés d'avoir « porté atteinte à la Constitution », « entravé la Commission électorale éthiopienne », « organisé et encouragé la révolte armée » et « compromis l'intégrité de l'État », ainsi que de « haute trahison ». La plupart doivent également répondre du chef de génocide, sur la base d'allégations faisant état du passage à tabac d'un Tigréen et de l'incendie volontaire des biens de deux Tigréens ; ils sont également accusés d'avoir terrorisé et causé des souffrances morales à des membres d'un groupe ethnique et porté préjudice à des membres du Front démocratique révolutionnaire populaire éthiopien (FDRPE), le parti au pouvoir, en les excluant de la vie sociale et des cérémonies funéraires.

Amnesty International considère les personnes nommées plus haut comme des prisonniers d'opinion. Parmi tous ceux qui ont été arrêtés, bien d'autres pourraient également être des prisonniers d'opinion. Plusieurs avaient entamé une grève de la faim à la fin du

mois de novembre, afin de protester contre leur maintien en détention sans inculpation. Cette grève s'est poursuivie jusqu'à la mi-décembre. Le 18 janvier, les responsables de la CUD ont indiqué qu'ils ne prépareraient pas de défense pour leur procès, étant donné que la procédure était inéquitable. Tous les prévenus sont actuellement détenus dans la prison de Kaliti, à Addis-Abeba, et leur droit de consulter un avocat ou de recevoir la visite de leurs proches est fortement restreint ; il leur est en outre impossible d'exercer ce droit en privé.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Des milliers de membres présumés de la Coalition pour l'unité nationale et la démocratie (CUD) et d'autres partis d'opposition seraient toujours détenus sans inculpation à la suite des manifestations qui se poursuivent depuis novembre à Addis-Abeba et dans d'autres villes, en signe de protestation contre les fraudes qui auraient entaché les élections législatives du 15 mai 2005. Lors de ce scrutin, le Front démocratique révolutionnaire populaire éthiopien (FDRPE), au pouvoir, a remporté les deux tiers des sièges du Parlement. La police a tué par balles 42 personnes et en a blessé 200 autres pendant les manifestations début novembre. Parmi les milliers de manifestants appréhendés ces dernières semaines, notamment à Addis-Abeba et dans les régions d'Amhara et d'Oromia, figurent des jeunes scolarisés, des étudiants et des enseignants. Les mouvements de protestation se sont soldés par des violences des deux côtés. De nombreuses personnes auraient été sauvagement battues par des soldats ou des policiers, certaines auraient été tuées. Selon les informations recueillies, des personnes détenues au secret dans des prisons en zone rurale ou dans des camps militaires ont été torturées, et plusieurs d'entre elles seraient mortes.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

– déclarez-vous préoccupé par le fait que des opposants pacifiques au gouvernement et des défenseurs des droits humains sont inculpés d'infractions passibles de la peine capitale ;

– appelez les autorités à libérer les personnes nommées plus haut immédiatement et sans conditions, car il s'agit de prisonniers d'opinion détenus alors qu'ils n'ont fait qu'exprimer pacifiquement leurs opinions ;

– priez instamment les autorités de permettre régulièrement aux prisonniers de recevoir en privé la visite de leur famille et d'avocats, jusqu'à leur libération.

APPELS À :

Premier ministre :

His Excellency Meles Zenawi
Office of the Prime Minister
PO Box 1031, Addis Ababa
Éthiopie

Fax : +251 11 552020 / 552030

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Premier Ministre,

Ministre de la Justice :

Mr Assefa Kesito
Ministry of Justice
PO Box 1370, Addis Ababa
Éthiopie

Fax : +251 11 517775 / 520874

Courriers électroniques : ministry-justice@telecom.net.et

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

Responsable de la police au niveau fédéral :

Mr Workneh Gebeyehu
Ministry of Federal Affairs
PO Box 5068, Addis Ababa, Éthiopie

Formule d'appel : *Dear Commissioner*, / Monsieur,

COPIES À :

Ministre des Affaires étrangères :

Mr Seyoum Mesfin
Ministry of Foreign Affairs
PO Box 393, Addis Ababa, Éthiopie

Fax : +251 11 514300

Courriers électroniques : mfa.addis@telecom.net.et

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Éthiopie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 2 MARS 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*